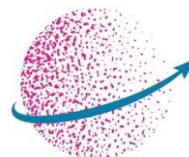


ASSURANCE VOYAGE HAPPY'ASSUR V



ASSUREVER
assure vos voyages



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Avion manqué

- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en option
- **Option Protection Sanitaire**

- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne

- **GESTION SERENITE : UN MOTIF', PAS DE JUSTIF'** : souscrivez une Multirisque Sérénité pour le compte de votre client et offrez-lui la possibilité de bénéficier d'une gestion simplifiée et accélérée ! Seules la facture d'inscription (B.I.) et la facture de frais d'annulation seront nécessaires à l'étude du dossier Annulation.



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne *Conseillés* / Nets

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque Sérénité	Multirisque Confort	Annulation Essentielle
Jusqu'à 350 €	36 €	20 €	13 €
De 351 € à 700 €	52 €	29 €	20 €
De 701 € à 1 200 €	74 €	42 €	28 €
De 1 201 € à 2 000 €	100 €	56 €	37 €
De 2 001 € à 4 000 €	123 €	70 €	43 €
De 4 001 € à 16 000 €	5 %	4 %	3 %
Option Garantie des prix**	+15 €	+15 €	-
Option Protection Sanitaire**	+ 20 % sur la prime hors extensions	+ 20 % sur la prime hors extensions	-
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20 % de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne		

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime de 52 € par personne en Multirisque Sérénité).

** La réduction Famille / Groupe d'amis ne s'applique pas à cette extension.



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **monde entier (sauf stipulation contraire)**

Toutes les réponses à vos questions

Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

information@assurever.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ L'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✓ **La souscription tardive est interdite sur la formule "Multirisque Sérénité".**



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"
ANNULATION DE VOYAGE				
• Périls dénommés	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire) 			■
• Maladie, accident ou décès ↳ Franchise	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Sans franchise 	■	■	
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de grève du personnel ou de faillite de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne			
• Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne	■		
VOL MANQUE				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■	
RETARD AERIEN				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Retard de livraison des bagages > 12 heures	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ Franchise	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	■	■	
RETOUR IMPOSSIBLE				
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise d'1 nuit	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	■	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Accompagnement des enfants Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) Billet aller-retour 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■	■	
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■	■	
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours Mise en relation en cas de sinistre au domicile pendant le séjour avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention Hébergement suite à un sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne 3 heures 80 € 50 € / nuit (maximum 2 nuits) 	■	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat Moyen-courrier : 20 € / personne Long-courrier : 40 € / personne 	○	○	
PROTECTION SANITAIRE				
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriment médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement 16 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. (franchise 10% avec mini 50 € / per.) Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 	○	○	

Connectez-vous sur pro.assurever.com

■ Inclus ○ En option

202006H46 - 2205 - V06.2020 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 11412
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9

